

## AVIS DE PROMULGATION

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :**

Le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Clermont, le 20 février 2025:

### RÈGLEMENT VC-482-25

**« Décrétant un emprunt de 2 400 000 \$ en vue de procéder à la construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux et des infrastructures de voirie pour la réalisation de la phase II du développement domiciliaire – secteur aréna et de la rue des Érables »**

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 2, rue Maisonneuve à Clermont, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la Ville de Clermont, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu le 27 février 2025, l'approbation du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À CLERMONT, CE 5 MARS 2025**



---

**France D'Amour, directrice générale**